



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÈGLEMENT du concours :

# DESSINE LE MARQUE-PAGE

## DU QUART D'HEURE LECTURE !

Dans le cadre du Quart d'heure lecture à l'École, la délégation académique aux Arts et à la Culture (DAAC) de l'académie de Bordeaux propose aux élèves de l'école élémentaire et du collège de participer au **Concours académique de Marque-Pages**. Un marque-page sera sélectionné pour représenter l'ensemble de l'académie. Les visuels gagnants de l'école et du collège lauréats de l'académie figureront sur les deux faces du marque-page.

Le design graphique et la production des marque-pages seront confiés aux étudiants du BTS « Etude et Réalisation de Produits Graphiques » du lycée des Iris (Lormont - 33). Ils proposeront un éventail de créations de mise en page, intégrant les dessins lauréats du concours. Dès que le design final aura été retenu, ils réaliseront la production imprimée sur les presses OFFSET de l'établissement ainsi que toute la partie façonnage.

Les enseignants souhaitant participer avec leurs classes peuvent s'inscrire en ligne avant le 3 mars 2021 à l'aide du formulaire suivant : <https://tinyurl.com/MPbordeaux>

Toute participation au concours vaut acceptation du règlement suivant.

### **Article 1 – Objet du concours**

Ce concours gratuit a pour but de réaliser le marque-page académique qui pourra ensuite être utilisé lors du Quart d'heure Lecture à l'École.

Les participants proposeront un visuel dans le format spécifique imposé par le fichier gabarit et qui répondra à la **thématique** : « **Partage ton livre préféré !** »

Le marque-page figurera des éléments de l'univers d'un livre qui aura marqué l'élève : un ou des personnage(s) et/ou des éléments et objets.

### **Article 2 – Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux élèves des classes de cycle 2, cycle 3 et cycle 4 (du CP à la classe de 3<sup>ème</sup>), inscrits dans des écoles et établissements publics et privés sous contrat de l'académie de Bordeaux. Les visuels pourront être réalisés dans le cadre d'un projet de classe, d'une activité de groupe, ou d'une initiative individuelle. Ils pourront impliquer éventuellement plusieurs enseignants dans un cadre pluridisciplinaire.

**Deux visuels maximum** par classe pourront être envoyés pour concourir ; une exposition des productions, suivie d'un vote au sein de la classe permettra par exemple de sélectionner les visuels qui représenteront la classe.



## ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les gagnant.e.s acceptent que leur œuvre puisse être librement utilisée par le rectorat. Les projets présentés doivent être libres de tout droit de propriété intellectuelle. Le participant s'engage en cas d'emprunt à une œuvre préexistante appartenant à un tiers, à en avoir été préalablement autorisé par l'auteur ou par les ayant-droits de l'œuvre concernée. En cas de litige, la personne ou le collectif qui aura présenté le projet sera tenu pour responsable.

La création doit être originale et n'avoir jamais été publiée. Elle ne doit pas être soumise sur la même période à un autre concours (dans son entièreté ou en partie). Le visuel ne fera pas l'objet de fin commerciale.

Pour participer avec leur classe, les enseignants responsables doivent s'inscrire en ligne avant le 3 mars 2021 grâce au [formulaire](#). Cette inscription leur permettra de recevoir d'éventuelles annonces et détails techniques concernant le concours.

### Article 3 – Attentes graphiques et modalités

Les élèves sont libres dans leurs créations (photos, collage, peinture, dessin, infographie...). Chacun pourra exprimer sa sensibilité en respectant les limites du cadre imposé sur le « document gabarit ». Ce gabarit a le format de **66 x 206 mm**.

La résolution, lors de la création du scan, ne devra pas être inférieure à **300 dpi**.

Le logo de l'académie de Bordeaux et quelques indications textuelles (nom de l'école et prénom de l'élève, niveau de classe, etc.) seront ajoutés par les étudiants du lycée des Iris, responsables de la mise en forme graphique des marque-pages, en concertation avec la DAAC et le service communication de l'académie de Bordeaux.

Les productions devront être scannées individuellement et enregistrées sous les formats **JPEG ou PDF** et transmis au plus tard **le 10 mars 2021**. La procédure des dépôts des visuels sera communiquée ultérieurement. Par la suite, les 2 visuels lauréats (école et collège) devront être envoyés par voie postale au lycée des Iris avant le 25 mars 2021.

### Article 5 – Jury, résultats

Le jury sera composé de membres de la délégation académique aux Arts et à la Culture (DAAC) et du service communication de l'académie de Bordeaux.

Le jury prendra en compte la qualité du dessin, sa lisibilité et son originalité. Le dessin devra être en lien avec le livre choisi par l'élève (qui sera précisé sur la feuille « gabarit ». Le dessin devra occuper tout l'espace prévu par le gabarit (66 x 260mm).

Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun gagnant si les productions proposées ne correspondent pas aux attentes du concours.

La décision finale sera communiquée aux enseignants le 18 mars 2021 par un affichage sur le site web de la DAAC de l'académie de Bordeaux.

### Article 6 – Prix

Tous les élèves participants recevront un exemplaire du marque-page académique lauréat.

Les élèves lauréats gagneront un lot de « petites surprises ».

Le marque-page pourra servir de support de communication pour l'académie de Bordeaux et ses partenaires.